

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à  
M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 19 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SCENE NATIONALE SUD AQUITAIN / CONCERT HOMMAGE A GABRIEL FAURE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison musicale 2024-2025 de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, en collaboration avec la Scène Nationale Sud Aquitain, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation concertée du concert de l'Orchestre qui se tiendra le 6 décembre 2024 à l'église Saint Jean Baptiste de Saint Jean-de-Luz.

La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration mentionnant ainsi :

- L'organisation générale de la série d'orchestre
- La répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour ce concert.
- La répartition des recettes de billetterie.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention entre La Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et la Scène Nationale Sud Aquitain.

DONT ACTE

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY

